

## HANDIWORK RECRUTEMENT, C'EST QUOI ?

Accompagner, former et intégrer des demandeurs d'emploi, en situation de handicap, directement en entreprise. L'objectif est de leur permettre d'acquérir les compétences métier indispensables pour être recruté à l'issue du parcours. Un formateur HANDIWORK expert métier anime et coordonne le dispositif qui se déroule à 100% sur le lieu de travail.



4 à 5  
stagiaires



30 à 35H/sem.  
en entreprise



8  
semaines

## NOTRE ORGANISATION

### L'entreprise

Elle définit ses besoins en recrutement de personnes en situation de handicap et co-construit avec HANDIWORK le parcours de formation.

### Les services publics de l'emploi (SPE) et les acteurs du handicap

Ils orientent les demandeurs d'emploi en situation de handicap en fonction de leur projet professionnel et des pré-requis sur le métier cible.

### Le formateur HANDIWORK

Il est le garant de la réussite du parcours de chaque stagiaire en lien avec toutes les parties prenantes.

### Les stagiaires

Ils s'investissent dans un parcours de formation HANDIWORK 100% en situation de travail.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

### AVANT DÉMARRAGE

#### Audit

- › audit des pratiques de l'entreprise
- › identification des pré-requis métier
- › co-construction des grilles de compétences « métier » et du parcours de formation

#### Sourcing candidats

- › promotion du projet auprès des SPE et des partenaires locaux
- › information collective, visite de l'entreprise
- › entretien individuel

#### Immersion

- › présence du formateur HANDIWORK en entreprise (1 à 3 jours)

### PHASE 1 *Prise de poste (Semaine 1 et 2)*

- › Présence du formateur 5 jours par semaine
- › Journée d'accueil et rencontre avec les équipes de l'entreprise
- › Acquisition des compétences de base par la pratique métier
- › Évaluation du handicap en conditions réelles de travail

### PHASE 2 *Montée en compétence et intégration (Semaine 3 et 6)*

- › Présence du formateur HANDIWORK 4 jours par semaine
- › Stagiaires en autonomie 1 jour par semaine
- › Aménagement éventuel des conditions de travail
- › Bilan intermédiaire sur la base des grilles de compétences
- › Plan d'action correctif
- › Pré-validation des recrutements

### PHASE 3 *Autonomisation (Semaine 7 et 8)*

- › Présence du formateur HANDIWORK 1 jour par semaine
- › Stagiaires en autonomie 4 jours par semaine
- › Bilan final
- › Délivrance des attestations de compétences
- › Confirmation des recrutements (CDD / CDI / Alternance / Interim)

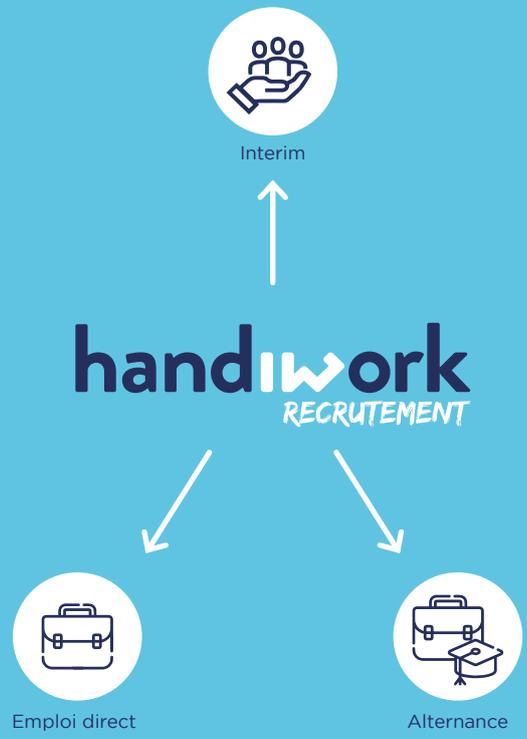
### APRÈS LA FIN DU DISPOSITIF

- › Suivi individuel sur 6 mois





- Notre périmètre d'action
- Extension de notre périmètre d'action dès le second semestre 2023



NOS CERTIFICATIONS ET FINANCEURS

NOS COLLABORATIONS



CLAIRE VESCO 07 48 73 22 63 - [claire.vesco@handiwork.fr](mailto:claire.vesco@handiwork.fr)

CONTACTEZ-NOUS !